



ATELIER « CONCILIER LES PRIORITES DE CONSERVATION DES AIRES PROTEGEES ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL : EXPERIENCES, LEÇONS APPRISES ET PERSPECTIVES EN AFRIQUE CENTRALE »

Sao Tomé, du 29 septembre au 2 octobre 2008

RAPPORT SYNTHÈSE

A l'initiative du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), sous le patronage de la COMIFAC et du Gouvernement de la République Démocratique de Sao Tomé et Principe, s'est tenu du 29 septembre au 2 octobre 2008, un atelier sur le thème « Concilier les priorités de conservation des aires protégées et le développement local : expériences, leçons apprises et perspectives en Afrique Centrale ». Cet atelier a bénéficié des appuis de l'Union Européenne, de la FAO, de l'UNESCO et du Gouvernement de Sao Tomé et Principe.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions :

- l'allocution de M. Jean-Pierre AGNANGOYE, Secrétaire Exécutif du RAPAC
- l'allocution de Mme Marie-Madeleine BASSALANG, représentante du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC,
- le discours de Son Excellence José Luis XAVIER MENDES, Ministre de l'Agriculture de Sao Tomé et Principe.

Dans son intervention, le Secrétaire Exécutif du RAPAC, après avoir remercié les participants qui ont fait le déplacement à Sao Tomé et Principe et le Gouvernement qui a accepté d'abriter l'atelier, a mis l'accent sur l'échange et le partage des expériences concrètes en vue de dégager des conclusions très pertinentes pour guider nos actions et traduire par les actes concrets **la vision du RAPAC qui veut qu'on fasse la conservation pour les hommes et avec les hommes.**

La représentante du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a confirmé que la conciliation des priorités de conservation et de développement local est une priorité pour la COMIFAC, notamment en ses axes stratégiques 4 et 6 portant respectivement sur la conservation de la biodiversité et le développement des activités alternatives et la réduction de la pauvreté. Elle a souhaité que le professionnalisme des participants permette d'atteindre les résultats attendus au terme des travaux.

Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture a souligné la pertinence du thème de l'atelier et invité les participants à couronner leurs réflexions par des propositions de mesures concrètes pour promouvoir les activités alternatives appropriées et génératrices de revenus durables pour les populations.

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux de l'atelier se sont déroulés en plénière et en groupes de travail, sous la modération de M. Chimère DIAW.

La première journée a été consacrée aux présentations des expériences en 6 sessions plénières et aux échanges en petits groupes de travail.

La première, sur la thématique de l'évolution des idées et pratiques des activités alternatives dans la gestion des aires protégées, a donné lieu à des débats concernant :

- le problème de la légitimité entre les services de l'Etat chargés de la gestion des aires protégées et des populations installées dans ou en périphérie de ces aires protégées,
- l'évolution des cadres légaux des aires protégées,
- les conditions générales de réussite des activités alternatives,
- les modèles de participation des populations à la gestion des aires protégées.

Les deuxième et troisième sessions plénières ont consisté en plusieurs présentations sur « les approches dans la gestion des aires protégées » et les « approches filières » et ont été suivies de temps d'échanges en groupes.

Suite aux sessions plénières 4 et 5, concernant l'écotourisme ainsi que la foresterie communautaire et l'agro-foresterie, chaque groupe a pu exposer ses réflexions. En sont ressortis 4 points majeurs et récurrents ont été relevés dans les restitutions :

1. la durabilité des projets liée aux problèmes d'autonomie, d'appropriation et d'implication des gouvernements. Il a été constaté que « conservation » et « développement » sont freinés par les cycles des financements extérieurs.
2. la conciliation développement-conservation : les participants se sont demandés comment intégrer ces deux approches. Peut-on dépasser le paradoxe de départ opposant la conservation et les activités humaines ?
3. la circulation de l'information et du savoir-faire : le souhait a été exprimé de voir les expériences réussies être diffusées.
4. la participation des populations à la conservation : les participants ont souhaité savoir comment, dans les projets présentés, les populations participent à la politique de gestion des aires protégées et à la prise en charge de la durabilité des activités alternatives.

Les derniers échanges ont permis de revenir sur certains points précis :

- le problème de durabilité posé par l'approche communautaire des activités alternatives : cette approche communautaire vient des cadres légaux, mais ne reflète pas le système de production traditionnelle en général,

- on a vu s'opposer deux idéologies : « le développement c'est l'économie » et « ce n'est pas forcément en faisant de l'argent qu'on devient heureux »,

- la question de la gestion des aires protégées par des structures privées ou publiques a été posée, la conservation étant d'ailleurs perçue par les jeunes générations comme trop contraignante et peu rémunératrice,

- pour appuyer la durabilité des projets, la pertinence des actions est primordiale : les projets d'activités alternatives doivent proposer une solution à un problème que pose l'aire protégée,

- la mise en place des activités alternatives doit être conditionnée à un impact minimum sur la biodiversité.

Le Secrétaire Exécutif du RAPAC a clos les débats en souhaitant qu'à ces questions fort intéressantes posées toute cette journée, soient proposées des solutions lors de prochains jours et notamment lors des travaux de groupe prévus.

La projection du film du RAPAC sur le projet d'appui à l'association des femmes d'Ayem, en périphérie du PN de la Lopé au Gabon a clos cette journée.

Le deuxième jour de l'atelier a débuté par la lecture du résumé de la première journée. Plusieurs interventions ont suivi :

- par rapport aux dernières présentations de la veille et concernant le manque de représentation locale de l'administration comme interlocuteur des forêts communautaires au Cameroun, il a été précisé que l'Etat a une carence de ressources humaines mais est cependant bien engagé dans la promotion de ce type d'exploitation ;

- de manière plus générale, il a été déploré que les recommandations prises au niveau d'un atelier tel que celui-ci, qui prennent en compte les préoccupations des populations et des acteurs de terrain, sont rarement prises en considération par les principaux décideurs au niveau étatique ; ce qui ne permet pas la création des conditions structurelles préalables à la conciliation entre les priorités de conservation et de développement local. Il serait donc souhaitable que l'atelier permette de définir ces conditions structurelles, mais il semble difficile que ces conditions structurelles puissent être créées sans un engagement politique.

Les travaux se sont poursuivis avec la septième session plénière sur la filière « Chasse sportive et communautaire » qui a donné lieu à des échanges en groupe, ensuite restitués et exprimant les nécessités suivantes :

- intégration des pygmées au système des COVAREFF (la construction des mécanismes est en cours) ;
- définition ou précision des réaffectations de terres, des types de revenus et de la distribution des revenus ;
- inventaires biologiques et suivi-évaluation des ressources fauniques ;
- intégration du rôle du marché dans le système de rémunération des COVAREFF ;
- connaissance des conditions de labellisation de la chasse ;
- production de données moyennes par ménage et par groupe social.

Les 4 sessions plénières suivantes, concernant « certification et filières bio », « partenariats avec le secteur privé », « financement durable » et « micro-crédit et approche développement des marchés », ont donné lieu à des échanges en groupes.

La session suivante a marqué le début des travaux de groupes. Les participants se sont divisés en 4 groupes, une thématique étant proposée à chacun : « Gestion technique et administrative », « Bailleurs, partenariats, recherche de fonds », « Gestion de projets de

développement local» et « Identification de projets pilotes ». Des interventions ont permis de recadrer les objectifs et les thématiques.

Les groupes ont travaillé l'après-midi de la deuxième journée et la matinée toute la matinée de la troisième journée.

Au total, 19 présentations power point et une projection de film ont permis aux participants de disposer d'une masse importante d'expériences et d'informations qui ont servi de base d'échanges de réflexion et de discussion dans les 4 grands groupes de travail, dont les résultats ont été présentés, discutés et adoptés au cours de la dernière plénière au terme de laquelle ils ont adopté les principales conclusions et recommandations ci-après :

Concernant les leçons apprises, l'accent a été mis sur l'importance de la durabilité des projets, de la conciliation développement-conservation, de la circulation de l'information et du savoir-faire et de la participation des populations à la conservation.

Trois grands groupes de recommandations ont été formulés :

1- Recommandations à la COMIFAC & au RAPAC et leurs principaux partenaires techniques et/ou financiers:

Les participants au séminaire/atelier sur le thème : « **Concilier les priorités de conservation des aires protégées et les besoins de développement local : expériences, leçons apprises et perspectives en Afrique Centrale** »,

- Considérant les nombreuses déclarations et orientations d'ordre politique et de principe directeur, ainsi que les recommandations qui en découlent, notamment (i) la Déclaration des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale de Yaoundé 1999, (ii) la Déclaration des participants à l'atelier régional sur les aires protégées en AFRIQUE Centrale et Occidentale tenu à Kribi au , Cameroun du 27 au 31 janvier 2003 en prélude au 5^{ème} Congrès Mondial des Parcs Nationaux de Durban, (iv) la Recommandation WWPC 5.29 du 5^{ème} Congrès Mondial sur les Parcs Nationaux tenu du 8 au 17 septembre 2003 à Durban, Afrique du Sud ;
- Convaincus et confirmant le lien évident entre la volonté politique d'élargir et de renforcer le statut des réseaux des aires protégées nationales et transfrontalières d'une part et la nécessité d'obtenir l'adhésion et la participation effective des communautés riveraines par la prise en compte de la nécessité d'améliorer leurs moyens d'existence d'autre part,

Recommandent à la COMIFAC, au RAPAC et à leurs principaux partenaires techniques et/ou financiers, notamment l'Union européenne, la FAO, l'UNESCO , l'UICN, la CEEAC, la BAD et les autres membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) de :

- 1- Accroître à court et moyen terme, leurs appuis en faveur des actions de terrain visant une amélioration effective des moyens d'existence des populations vivant dans la périphérie des aires protégées d'Afrique Centrale et simplifier autant que possible les procédures d'accès aux financements.
De même, œuvrer pour obtenir les financements par les mécanismes de développement durable pour le long terme.

- 2- Observer systématiquement l'approche participative impliquant toutes les parties prenantes, notamment les groupes cibles dans toutes les phases des programmes et projets visant le développement local.
- 3- Formuler et développer un programme sous régional pilote et spécifique avec des composantes nationales sur «la valorisation de la biodiversité par l'identification et le développement des activités alternatives appropriées et génératrices des revenus durables autour des aires protégées, en s'inspirant des modèles MAB et ADM développés par l'UNESCO et la FAO.
- 4- Mettre à contribution les expériences et expertises des structures de recherche-développement existantes dans la sous région comme l'ICRAF, IGAD, AGRICONGO etc.
- 5- Se rapprocher et s'ouvrir aux acteurs du secteur privé pour solliciter leurs compétences et appuis divers à la promotion de l'esprit d'entrepreneuriat pour garantir la rentabilité des activités à développer.
- 6- Renforcer les capacités des organes de gestion des aires protégées et des promoteurs des micro-projets dans la périphérie des aires protégées dans les domaines de la formulation, gestion et évaluation des projets.

2- Recommandations aux Gouvernements des pays membres de la COMIFAC/RAPAC et aux institutions internationales d'aide au développement:

Les participants au séminaire/atelier sur le thème : « **Concilier les priorités de conservation des aires protégées et les besoins de développement local : expériences, leçons apprises et perspectives en Afrique Centrale** »,

- Considérant les nombreuses déclarations et orientations d'ordre politique et de principe directeur, ainsi que les recommandations qui en découlent, notamment (i) la Déclaration des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale de Yaoundé 1999, (ii) la Déclaration des participants à l'atelier régional sur les aires protégées en AFRIQUE Centrale et Occidentale tenu à Kribi au , Cameroun du 27 au 31 janvier 2003 en prélude au 5^{ème} Congrès Mondial des Parcs Nationaux de Durban, (iv) la Recommandation WWPC 5.29 du 5^{ème} Congrès Mondial sur les Parcs Nationaux tenu du 8 au 17 septembre 2003 à Durban, Afrique du Sud ;
- Convaincus et confirmant le lien évident entre la volonté politique d'élargir et de renforcer le statut des réseaux des aires protégées nationales et transfrontalières d'une part et la nécessité d'obtenir l'adhésion et la participation effective des communautés riveraines par la prise en compte de la nécessité d'améliorer leurs moyens d'existence d'autre part,

Recommandent aux Gouvernements des pays membres de la COMIFAC/RAPAC et aux institutions internationales d'aide au développement de :

1. Mobiliser dans les budgets nationaux les fonds nécessaires au financement des charges récurrentes liées à l'exécution des missions régaliennes de la gestion des aires protégées (personnel, moyens logistiques minimaux...).
2. Mobiliser les ressources nécessaires pour la création des infrastructures indispensables à l'amélioration des moyens d'existence des populations vivant dans la périphérie des aires protégées, notamment les routes et/ou pistes d'atterrissage pour faciliter l'accès aux aires protégées, condition sine qua non pour promouvoir leur valorisation et l'éclosion des initiatives des promoteurs de micro projets de développement local.
3. Mettre en place un cadre légal incitatif approprié pour encourager le soutien du secteur privé aux aires protégées et le développement socio-économique des populations riveraines.
4. Mettre en place des dispositifs réglementaires de clés et les modalités de répartition.

3- Recommandations au Congrès Mondial de l'UICN du 4 au 14 octobre 2009 et au grand réseau mondial de ses membres

Les participants au séminaire/atelier sur le thème : « **Concilier les priorités de conservation des aires protégées et les besoins de développement local : expériences, leçons apprises et perspectives en Afrique Centrale** »,

- Considérant l'état d'enclavement et de délaissement des populations vivant dans la périphérie des aires protégées;
- Convaincus et confirmant le lien évident entre la volonté politique des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale et des institutions de la Communauté Internationale d'élargir et de renforcer le statut des réseaux des aires protégées nationales et transfrontalières d'une part et la nécessité d'obtenir l'adhésion et la participation effective des communautés riveraines par la prise en compte de leur aspiration à améliorer leurs moyens d'existence d'autre part,

Recommandent à l'universalité des membres de l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) réunis en Congrès à Barcelone en Espagne de :

1. Affecter une part plus importante du financement destiné au développement à la périphérie des aires protégées, souvent enclavées et oubliées.
2. Exhorter ses membres de toutes catégories à appuyer les initiatives diverses en faveur des promoteurs des micro projets dans la périphérie des aires protégées.
3. Prendre en compte l'application de cette recommandation parmi les critères d'évaluation de la gouvernance des aires protégées de la sous région.

Fait à São Tomé e Príncipe, le 1^{er} octobre 2008